



Les Equipements de Protection Individuels - E.P.I

Objectif :

Sensibiliser les salariés à adopter un bon comportement au regard de l'utilisation des Equipements de protection individuelle.

Public :

Toutes personnes devant porter des équipements de protection dans le cadre de son activité

Prérequis :

Aucun

Compétences visées :

Etre capable de choisir les bons équipements de protection, de les entretenir et de les porter en respectant leurs règles d'utilisation.

Moyens et documents pédagogiques :

Vidéo projecteur / Documentation

Support de cours remis à chaque participant

Méthodes pédagogiques :

Formation théorique et démonstrative

Evaluation et sanction de l'action :

Etude de cas pratique

Remise d'une attestation de formation

Recommandation :

Aucune

Animateur :

Formateur spécialisé en prévention des risques professionnels. IPRP

Lieu :

Intra ou inter-entreprise

Durée :

1 jour, soit 07h00

Contenu :

Le contexte réglementaire

Le code du travail et les articles associés au port des EPI
Responsabilité du chef d'établissement
Responsabilité du salarié
Définition et catégorisation des EPI

Définitions et termes

Prévention et principe de prévention
Notions de danger et de risques
Notion de prévention et de protection
Différenciation avec un équipement de protection collective

Les différents moyens de protection pour :

- La tête,
- L'audition,
- La vue,
- Les voies respiratoires,
- Le corps,
- Les mains,
- Les pieds,
- Les risques de chutes.

L'utilisation des différents E.P.I

La formation
Le comportement des utilisateurs
Les pictogrammes d'obligation du port d'EPI

La maintenance et les contrôles des différents équipements

Nettoyage et entretien des équipements
Contrôle quotidien, vérification avant utilisation
Contrôles obligatoires de sécurité en interne ou par un organisme agréé